



**Conférence internationale
sur le financement du développement**
Monterrey, Mexique
18-22 mars 2002

Distr. générale
14 mars 2002
Français
Original: anglais

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Organisation des travaux, y compris la mise en place
de la Commission principale, du débat
des responsables de haut niveau, du débat ministériel
et du débat au sommet de la Conférence**

Questions d'organisation et de procédure

Note du Secrétariat

1. Les propositions énoncées ci-dessous ont été établies sur les bases suivantes :

a) La structure de la Conférence internationale sur le financement du développement a été approuvée par le Comité préparatoire de la Conférence à la reprise de sa troisième session et approuvée ensuite par l'Assemblée générale dans sa décision 56/445;

b) Le règlement provisoire (A/CONF.198/2) a été approuvé par le Comité à sa troisième session et approuvé par l'Assemblée générale dans sa décision 56/446 pour adoption par la Conférence;

c) L'ordre du jour provisoire (A/CONF.198/1) a été approuvé par le Comité à sa quatrième session pour adoption par la Conférence (voir A/CONF.198/5, chap. VII, sect. A, décision 4/2);

d) Le projet d'organisation des travaux a été approuvé par le Comité à sa quatrième session pour adoption par la Conférence (voir A/CONF.198/5, chap. VII, sect. A, décision 4/3).

I. Recommandations relatives aux questions d'organisation et de procédure

2. Le Comité préparatoire de la Conférence a recommandé que toutes les questions d'organisation et

* A/CONF.198/1.

de procédure, dont l'examen sera ouvert à tous les États participants, soient traitées par la Conférence à sa séance d'ouverture, notamment l'élection des membres du Bureau, la composition du Bureau, l'adoption du Règlement intérieur, l'adoption de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs et les dispositions relatives à l'établissement du rapport de la Conférence.

II. Élection des membres du Bureau

3. L'article 6 du Règlement intérieur provisoire prévoit que la Conférence élit parmi les représentants des États participants les membres du Bureau ci-après : un président, 23 vice-présidents, un vice-président de droit ressortissant du pays hôte, un rapporteur général et le président de la grande commission créée en application de l'article 46. Ces membres sont élus de manière à assurer la représentativité du Bureau. La Conférence peut également élire les autres membres du Bureau qu'elle jugera nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

4. L'article 11 stipule que le Bureau est constitué par le Président, les Vice-Présidents, le Rapporteur général de la Conférence et le Président de la grande commission créée en application de l'article 46. Conformément à la pratique en vigueur, la présidence de la Conférence sera assumée par le pays hôte. Les 23 Vice-Présidents et le Rapporteur général seront

désignés selon la répartition géographique suivante : cinq représentants des États d’Afrique, cinq des États d’Asie, cinq des États d’Europe orientale, quatre des États d’Amérique latine et des Caraïbes et cinq des États d’Europe occidentale et autres États.

III. Adoption du Règlement intérieur

5. La Conférence sera saisie, pour adoption, du Règlement intérieur provisoire que l’Assemblée générale a approuvé dans sa décision 56/446.

IV. Adoption de l’ordre du jour

6. La Conférence sera saisie, pour adoption, de l’ordre du jour provisoire (A/CONF.198/1) approuvé par le Comité préparatoire à sa quatrième session.

V. Organisation des travaux

A. Mise en place de [la Commission principale], du débat des responsables de haut niveau, du débat ministériel et du débat au sommet

7. Conformément aux recommandations du Comité préparatoire de la Conférence (voir A/CONF.198/5, chap. VII, sect. A, décision 4/3), il est proposé que la Conférence organise ses travaux à raison de six séances plénières et de 12 tables rondes interactives. Il y aura une séance consacrée au débat des responsables de haut niveau, une séance plénière consacrée au débat ministériel et quatre séances plénières consacrées au débat au sommet.

8. Il est proposé que le débat des responsables de haut niveau se tienne dans la matinée du lundi 18 mars. Les ministres adjoints des finances, du commerce et des affaires étrangères du pays hôte assumeront ensemble la coprésidence du débat des responsables de haut niveau qui élira le Bureau conformément aux dispositions de l’article 6 du projet de règlement intérieur. Il est recommandé de parvenir à un accord concernant la liste des candidats pour le Bureau à l’ouverture de la Conférence, de manière à permettre leur élection par acclamation sans avoir à recourir au vote au scrutin secret.

B. Répartition des questions inscrites à l’ordre du jour

9. La Conférence comportera trois parties : un débat des responsables de haut niveau, un débat ministériel et un débat au sommet. Il est proposé que les questions faisant l’objet des points 1 à 8 de l’ordre du jour provisoire soient examinées en plénière lors du débat des responsables de haut niveau, que la question faisant l’objet du point 9 soit renvoyée au débat ministériel et que les questions faisant l’objet des points 10, 11 et 12 soient renvoyées au débat au sommet.

C. Échange de vues général

1. Débat des responsables de haut niveau

10. Il est proposé que le débat des responsables de haut niveau se tienne dans la matinée du lundi 18 mars. Il donnera lieu à un échange de vues général qui s’appuiera notamment sur les déclarations des commissions régionales et des banques régionales de développement. Aucune délégation ne sera autorisée à prendre plusieurs fois la parole au cours de l’échange de vues général de cette partie de la Conférence.

2. Débat ministériel

11. Il est proposé que le débat au niveau ministériel se tienne dans l’après-midi du lundi 18 mars. Il donnera lieu à un échange de vues général qui s’appuiera notamment sur les déclarations faites au nom des organismes intergouvernementaux économiques, financiers, monétaires et commerciaux et des organismes des Nations Unies.

12. Il est aussi proposé d’organiser huit tables rondes les mardi 19 et mercredi 20 mars. Le mardi, le thème sera « Des partenariats pour financer le développement » (deux tables rondes simultanées le matin et deux l’après-midi); le mercredi, le thème sera « La cohérence au service du développement » (deux tables rondes simultanées le matin et deux l’après-midi).

3. Débat au sommet

13. Il est proposé que le sommet plénier se tienne du jeudi 21 mars 2002 dans la matinée au vendredi 22 mars 2002 dans l’après-midi. Il donnera lieu à un échange de vues autour des déclarations liminaires du Président de l’Assemblée générale, du Secrétaire

général de l'Organisation des Nations Unies et des chefs de secrétariat de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce ainsi que des déclarations des chefs d'État et de gouvernement et des chefs des délégations.

14. Il est également proposé de limiter la durée des interventions présentées en plénière pendant la Conférence à cinq minutes, étant entendu que le texte intégral des interventions peut être distribué par écrit. Aucune délégation ne sera autorisée à prendre plusieurs fois la parole au cours de l'échange de vues général des diverses parties de la Conférence.

15. Il est en outre proposé que le matin du jeudi 21 mars, et l'après-midi du même jour, le débat au sommet tienne deux tables rondes simultanées (quatre au total) des représentants des États Membres, des parties prenantes institutionnelles, de la société civile et des milieux d'affaires participant à chaque réunion, sur le thème « Conférence internationale sur le financement du développement : regarder l'avenir ». Les tables rondes se tiendront en même temps que le sommet plénier, le matin de 10 h 30 à 13 h 30 et l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

D. Calendrier des travaux de la Conférence

16. On trouvera en annexe le calendrier proposé pour les travaux de la Conférence.

E. Organisation des séances

17. Les ressources dont dispose la Conférence permettent de tenir simultanément quatre séances le matin et quatre séances l'après-midi bénéficiant de services d'interprétation, qu'il s'agisse de séances de comités, de groupes de travail ou de consultations officieuses. Des services d'interprétation ne pourront être fournis aux réunions de groupes régionaux que si ces réunions ont lieu à la place des réunions officiellement prévues ou si des installations et services de conférence sont disponibles.

18. Conformément à l'article 48 du Règlement intérieur provisoire, la Conférence et les grandes commissions peuvent créer les groupes de travail qu'elles jugent nécessaires à l'exercice de leurs

fonctions. Chaque commission peut établir des sous-comités et des groupes de travail.

19. Les séances du débat des responsables de haut niveau et du débat ministériel auront normalement lieu de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Pour que les ressources disponibles soient utilisées au mieux, il est essentiel que toutes les séances commencent ponctuellement à l'heure prévue. S'agissant du débat au sommet, les séances auront normalement lieu de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures mais l'horaire pourra être modifié le cas échéant.

VI. Pouvoirs des représentants à la Conférence : nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

20. L'article 4 du Règlement intérieur provisoire prévoit qu'une Commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Conférence et que sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-sixième session.

21. À la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, la Commission de vérification des pouvoirs était composée des pays suivants : Chine, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Jamaïque, Lesotho, Sénégal, Singapour et Uruguay.

VII. Rapport de la Conférence

22. Conformément à la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies, il est recommandé que le rapport de la Conférence comprenne les décisions de la Conférence, un bref compte rendu de ses débats, un bilan des travaux des trois grands débats et des décisions prises en plénière.

Annexe

Projet de calendrier de travail de la Conférence

18-22 mars 2002

Date/heures

Point de l'ordre du jour/programme

Débat des responsables de haut niveau

Plénière

Lundi 18 mars

10 heures	1	Ouverture de la Conférence
	2	Élection du Président
	3	Adoption du Règlement intérieur
	4	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
	5	Élection des membres du Bureau autres que le Président
	6	Organisation des travaux, y compris la mise en place de [la Commission principale], du débat des responsables de haut niveau, du débat ministériel et du débat au sommet
	7	Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence
	7 a)	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
	7 b)	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
	8	Débat des responsables de haut niveau
	8 a)*	Échange de vues général Déclarations des commissions régionales et des banques régionales de développement
	8 b)*	Examen du projet de Consensus de Monterrey;
	8 c)*	Rapports sur les activités des parties prenantes intéressées Rapports des coprésidents du Comité préparatoire de la Conférence Rapports sur d'autres processus pertinents : rapport sur le Sommet mondial pour le développement durable et rapport sur le séminaire ministériel du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

* Ces alinéas seront examinés dans l'ordre suivant : point 8 c), point 8 a) et point 8 b).

Date/heures

Point de l'ordre du jour/programme

Débat ministériel**Plénière****Lundi 18 mars**

15 heures	9	Débat ministériel
	9 a)	Échange de vues général Déclarations des organismes intergouvernementaux économiques, financiers, monétaires et commerciaux et des organismes des Nations Unies
	9 b)	Examen du projet de Consensus de Monterrey
	9 c)	Rapports des forums du secteur privé et de la société civile

Tables rondes**Mardi 19 mars**

10 heures et 15 heures	9 d)	Tables rondes ministérielles Deux tables rondes se tiendront simultanément sur le thème « Partenariats pour le financement du développement »
------------------------	------	--

Mercredi 20 mars

10 heures et 15 heures	9 d) (suite)	Tables rondes ministérielles Deux tables rondes se tiendront simultanément sur le thème « Cohérence pour le développement »
------------------------	-----------------	--

Débat au sommet**Jeudi 21 mars****Plénière**

9 heures et 14 heures*	10	Débat au sommet
	10 a)	Échanges de vues général Déclarations du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des chefs de secrétariat de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement et des chefs des délégations

* Les séances plénières de jeudi et de vendredi seront prolongées de une à trois heures si nécessaire.

Date/heures

Point de l'ordre du jour/programme

Tables rondes*

10 h 30 et 15 heures	10 c)	Tables rondes au sommet Deux tables rondes de chefs de délégation se tiendront par ordre des préséances sur le thème « La Conférence internationale sur le financement du développement : perspectives d'avenir », avec la participation d'acteurs institutionnels et de représentants de la société civile et du secteur privé
----------------------	-------	--

Vendredi 22 mars

Plénière

9 heures et 14 heures**	10 a)	Échange de vues général (<i>suite</i>)
	10 b)	Examen du projet de Consensus de Monterrey
	11	Adoption du Consensus de Monterrey
	12	Adoption du rapport de la Conférence

* * *

Clôture de la Conférence

* Les tables rondes auront lieu en même temps que la séance plénière consacrée au débat au sommet.

** Les séances plénières de jeudi et de vendredi seront prolongées de une à trois heures si nécessaire.